

**Modèle de déclaration préalable (pour les PE) relative à l'intention  
de participer à un mouvement de grève reconductible  
A envoyer par courriel (copier/coller) à votre secrétariat de  
circonscription avec copie à votre syndicat.**

---

Monsieur l'Inspecteur/Madame l'inspectrice,

Je soussigné(e),

Nom

Prénom

chargé(e) de fonctions d'enseignement à l'école .....

(Indiquer l'école où vous auriez enseigné les jours de grève)

Déclare mon intention de me mettre en grève

Le lundi 2 décembre 2024

Le mardi 3 décembre 2024

Le jeudi 5 décembre 2024

Le vendredi 6 décembre 2024

Le lundi 9 décembre 2024

Le mardi 10 décembre 2024

Le mercredi 11 décembre 2024

Le jeudi 12 décembre 2024

Le vendredi 13 décembre 2024

Le lundi 16 décembre 2024

Le mardi 17 décembre 2024

Le mercredi 18 décembre 2024

Le jeudi 19 décembre 2024

Le vendredi 20 décembre 2024

Je vous prie de recevoir mes respectueuses salutations.

---

*Depuis l'instauration du SMA (service minimum d'accueil) il appartient à chaque PE de déclarer son intention de se mettre en grève 48h (dont un jour ouvré) avant le début de celle-ci.*

*Si la déclaration d'intention n'impose pas d'être en grève, elle protège chaque PE si la grève venait à durer plusieurs jours. En effet, la personne qui participerait à un mouvement de grève sans s'être préalablement déclarée gréviste encourrait une sanction disciplinaire. En revanche, la personne qui aurait fait connaître son intention de participer au mouvement de grève peut librement y renoncer.*

***En tout état de cause, il appartiendra à chacun de déclarer son « service fait » si les jours de grève déclarés ne correspondent pas aux jours non travaillés.***

*En cas de doute, ou si besoin, contactez votre syndicat.*